

République Française
Département de la Haute-Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE**

Séance du 15 juin 2026

Délibération n°2026/115

Objet : Modification du règlement intérieur des EAJE

Nombre de membres 46			L'an deux mille vingt-six, le quinze juin , à 17h00, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Antone CASANOVA. Joseph SAULI est désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.
En exercice	Présents	Votants	
46	28	32	
Pour	Contre	Abstentions	
32	-	-	
Présents : BATTAGLINI Jean-Pierre – CANIONI Sébastien – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Barthélémy – COLOMBANI Laurent – GENUINI Benjamin – GIOCANTI Marie-Dominique – GUERRIERI Jean-Paul – GUINTINI Patricia – LECA Dominique – LIONS Romain – MARIANI Frédéric – MARTELLI Camille – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI ROSSI William – ORSINI Joseph – PETRIGNANI Yoann – POLI Jean-François – POLI Pierre – ROMANI Sylvie – SAULI Joseph – SAVELLI René – SAVELLI Vincent – SUZZONI François-Noël – TORRACINTA Marcel. Absents représentés : MORTINI Lionel a donné procuration à CASANOVA Antone – RAFFO Marie a donné procuration à GENUINI Benjamin – SALDUCCI Ange a donné procuration à SAVELLI Vincent – TADDEI Marc a donné procuration à ORSINI Joseph. Absents : ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – AMADEI Toussainte – ANTOLINI Clémentine – ANTONELLI Jean-Toussaint – BASCOUL Pierre-François – BASTIANI Angèle – CASTELLANI Jean-René – COSTA Angèle – COSTA Jean-Luc – ESCOBAR-SANTINI Alexandra – FERRANDI Paul-Vincent – GUERRINI Antoine – ORSONI Stéphane – PINAUD Jean-Michel.			
Convocation envoyée le : 09/06/2026 Et affichée le : 09/06/2026		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 19/06/2026	

VU la délibération n°2024/089 en date du 26 juin 2024 approuvant le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne,

VU l'avis du Comité social territorial du 12 juin 2026,

Afin de préciser les règles applicables en cas d'absences et d'adapter les dispositions relatives au congés, le Président propose de modifier le règlement de fonctionnement des EAJE en conséquence.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la modification du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants tel qu'annexé à la présente délibération,
- **DIT** que le présent règlement intérieur entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2026,
- **DECIDE** de communiquer ce règlement à tout agent de la collectivité

Fait à L'Île-Rousse, le 15 juin 2026

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Joseph SAULI



Le Président de séance,
Antone CASANOVA

